


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 juillet 2024

Rapport au Parlement fédéral : Théâtre royal de la monnaie. Vers une modernisation de la gestion des ressources humaines



Dans son rapport au Parlement fédéral, la Cour des comptes évalue la gestion des ressources humaines au Théâtre royal de la monnaie (TRM). Cette gestion a pris un retard important que des projets récents devraient permettre de rattraper. La Cour formule douze recommandations pour soutenir la dynamique de modernisation de la gestion de ressources humaines au TRM.

La Cour des comptes a examiné divers aspects de la gestion des ressources humaines du Théâtre royal de la monnaie (TRM), notamment au regard des recommandations de son audit de 2014 qui demeurent pertinentes. Elle a ainsi analysé l'environnement de contrôle, la composition des services RH (effectifs et compétences) et le cycle du personnel (recrutement, contrat de travail, paie, fin de contrat, etc.).

Le TRM a pris du retard dans le développement de certaines politiques (formation, évaluation, feedback...) ou d'outils de gestion. Dans ce contexte, le changement en cours crée une dynamique qui permettra d'améliorer la maîtrise de la gestion des ressources humaines.

Le TRM devra mener à leur terme l'ensemble des projets en cours. Il devra en particulier veiller à adopter un système d'évaluation du personnel et à développer un nouvel outil de gestion des salaires. Pour la Cour des comptes, la mise en place de ce nouvel outil est prioritaire, parce qu'elle rendra possible le développement d'autres projets. Elle permettra notamment d'envisager de rationaliser l'octroi de primes ou avantages.

Par ailleurs, les salaires, primes et autres avantages octroyés au personnel du TRM doivent être fixés dans la réglementation pour garantir le respect des principes fondamentaux des emplois dans la fonction publique, notamment en matière d'égalité de traitement et d'accès. Un arrêté royal est en cours d'élaboration. Pour la Cour des comptes, son adoption doit intervenir au plus vite.

Parmi les points d'attention que la Cour des comptes identifie dans son rapport, les pensions complémentaires des employés engagés avant le 1^{er} janvier 2018, sous l'ancien régime de pension complémentaire, font peser une charge financière importante et croissante sur le TRM. Une solution pérenne doit être apportée rapidement, par l'autorité politique, car ces pensions peuvent mettre en péril l'exécution des missions artistiques si le budget global du TRM reste inchangé.

La Cour des comptes formule plusieurs recommandations en vue, notamment, d'améliorer la définition ainsi que le suivi de la stratégie et des objectifs de gestion des ressources humaines. Le nouvel outil de gestion des salaires devra y contribuer. Enfin, la description des processus et des procédures qui les concrétisent est à poursuivre. La tenue du dossier de personnel est à améliorer et l'offre de formations au profit du personnel artistique est à développer.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Théâtre royal de la monnaie. Vers une modernisation de la gestion des ressources humaines » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué sont disponibles sur courdescomptes.be.